

Compte-rendu du conseil d'école du 1^{er} trimestre

mardi 14 novembre 2023

Personnes présentes

ProvisEUR	Patrice VALETY	présent
Directrice	Elise GUIGA VAGOST	présente
Gestionnaire	Fatima Ezzahra EL BERRI	<i>excusée</i>
Inspecteur de l'Education Nationale, AEFÉ zone Maroc	Georges ALZINA	<i>excusé</i>
Représentante APE-LIC	Rachida AISSAOUI	<i>excusée</i>
Représentante APE-LIC	Hiba ASBAYO	présente
Représentante APE-LIC	Afaf BENAMAR	présente
Représentante APE-LIC	Majdouline BENITO	présente
Représentante APE-LIC	Nabil BENJELLOUN	<i>excusé</i>
Représentante APE- LIC	Fatima Zahra MOUSTAQSSA	présente
Représentante APE-UPEC	Kaoutar FAHIM	présente
Représentante APE-UPEC	Ouafae BOUSSAID	<i>excusée</i>
Professeure des écoles PS/MS	Amélie BOUAKAD	présente
Professeure des écoles GS	Myriam BADI	présente
Professeure des écoles CP	Justine FABBIO	présente
Professeure des écoles CE1/CE2	Stéphanie TOCCO	présente
Professeure des écoles CM1	Alice SQUIBAN	présente
Professeur des écoles CM2	Houssam AMERHOUN	présent
Professeure des écoles anglais	Bruno SASSIER	présent
Professeure des écoles arabe	Hind KHIBOUA	présente

Début de séance 18h10. Nombre de votants : 15.

Madame Benito assurera le secrétariat de séance. Le compte-rendu sera réalisé conjointement avec Madame Guiga Vagost.

La direction souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du conseil d'école et un tour de table de présentation est effectué.

Ordre du jour

1. Présentation du Conseil d'école et de ses compétences
2. Approbation du procès-verbal du 3^{ème} conseil d'école du 22 juin 2023
3. Vote du règlement intérieur
4. Bilan de rentrée
5. Projets du trimestre
6. Activités périscolaires 2023/2024
7. Questions diverses

1. Présentation du Conseil d'école et ses compétences

Vade Mecum OSUI 2015

a) Attributions

Le conseil d'école est informé sur l'organisation pédagogique des classes, la composition des groupes d'élèves et le choix des matériels pédagogiques. Il donne son avis sur le fonctionnement de l'école et toutes les questions intéressant la vie de l'établissement, notamment sur :

- ✓ Les structures pédagogiques
- ✓ L'organisation du temps et du calendrier scolaire
- ✓ Le projet d'école
- ✓ Le projet et l'organisation des classes de découverte
- ✓ Les conditions de bonne inclusion des enfants handicapés
- ✓ Les activités périscolaires et complémentaires
- ✓ Les questions relatives à l'hygiène, à la santé et à la sécurité des élèves dans le cadre scolaire et périscolaire
- ✓ L'organisation et la diffusion de l'information auprès des parents.

Le conseil d'école a une mission d'instruction préalable, avant leur examen en conseil d'établissement, des questions qui concernent spécifiquement le premier degré.

b) Composition

Le conseil d'école est présidé par délégation du chef d'établissement par la directrice d'école. Le conseil est composé :

- ✓ Du chef d'établissement
- ✓ De la directrice d'école
- ✓ De la gestionnaire de l'établissement
- ✓ De l'inspecteur de l'éducation nationale en résidence
- ✓ De 7 ou 8 enseignants (un par niveau d'enseignement)
- ✓ De 7 ou 8 représentants des parents d'élèves (un par niveau d'enseignement).

Le président, après avis du conseil, peut inviter toute personne dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.

c) Désignation des représentants des parents d'élèves

Les représentants des parents d'élèves sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Pour chaque titulaire, un suppléant est élu dans les mêmes conditions.

d) Fonctionnement

Le conseil d'école adopte son règlement intérieur.

Le conseil d'école est constitué pour une année. Il se réunit en séance ordinaire sur un ordre du jour précis au moins une fois par trimestre et nécessairement avant le conseil d'établissement, ainsi qu'avant tout conseil d'établissement extraordinaire, si l'ordre du jour le justifie.

L'ordre du jour et les documents préparatoires sont adressés aux membres du conseil d'école au moins dix jours francs avant la date de la réunion.

A chaque début de séance, le président procède à la désignation d'un secrétaire de séance.

Le procès-verbal est dressé par le président, adopté lors du conseil d'école suivant, puis consigné dans un registre spécial conservé dans l'établissement.

Un premier exemplaire est adressé au conseil d'établissement et annexé à son procès-verbal puis il est rendu public sur le site web de l'établissement.

2. Approbation du PV du 3^{ème} conseil d'école du 22 juin 2023

Madame Guiga Vagost indique que plusieurs membres du conseil d'école n'étaient pas présents l'année dernière.

Vote du PV du conseil d'école du 22 juin 2023	Adopté à l'unanimité Nombre votants : 15
---	---

3. Vote du règlement intérieur

Il s'agit d'un règlement intérieur type de l'OSUI.

« Le conseil d'école adopte son règlement intérieur. Celui-ci tient compte des précisions suivantes :

- Le conseil d'école est constitué pour une année et siège valablement jusqu'au renouvellement de ses membres.
- Il se réunit en séance ordinaire sur un ordre du jour précis au moins une fois par trimestre et nécessairement avant le conseil d'établissement, ainsi qu'avant tout conseil d'établissement extraordinaire, si l'ordre du jour le justifie.
- Il peut également être réuni en séance extraordinaire à la demande du chef d'établissement, du directeur d'école ou de la moitié de ses membres.
- L'ordre du jour et les documents préparatoires sont adressés aux membres du conseil d'école au moins dix jours francs avant la date de la réunion. Ce délai peut être réduit à trois jours en cas d'urgence.
- A chaque début de séance, le président procède à la désignation d'un secrétaire de séance et d'un secrétaire adjoint, chargés d'établir le procès-verbal. Le secrétaire adjoint est choisi à tour de rôle parmi les représentants des personnels et des parents d'élèves. »

Vote du RI de l'établissement	Adopté à l'unanimité Nombre votants : 15
-------------------------------	---

4. Bilan de rentrée

Cette année scolaire 2023/2024, l'école primaire compte 10 classes. Alice SQUIBAN est nouvelle enseignante de français et Bruno SASSIER nouvel enseignant d'anglais.

- La structure pédagogique est la suivante :

Niveau	Enseignant	Effectif	Répartition
PS/MS	Amélie BOUAKAD Rachida ENNAGI (ASEM)	23	10 élèves de PS 13 élèves de MS
GS	Myriam BADI Laaziza OUAZID (ASEM)	21	
CP	Justine FABBIO	28	
CE1A/CE2A	Stéphanie TOCCO	24	16 élèves de CE1 8 élèves de CE2
CE1B	Francine BLONDEAU	24	
CE2B	Mariya ABBADI	27	
CM1A	Alice GIBAUD	26	
CM1B	Alice SQUIBAN	25	
CM2A	Celim SIMONE	20	
CM2B	Houssam AMERHOUN	22	

- Effectifs globaux par niveaux

PS	10	44
MS	13	
GS	21	
CP	28	196
CE1	40	
CE2	35	
CM1	51	
CM2	42	
	240	

- Trois enseignantes d'arabe :
Latifa FILALI, référente cycle 2,
Hind KHIBOUA (EMAD), référente cycle 1,
Laila MOUNAIM (EMAD), référente cycle 3.
- Deux enseignants d'anglais :
Stéphanie GERVAIS, cycles 1 et 2
Bruno SASSIER, cycle 3.
- L'inquiétude évoquée l'année précédente est toujours d'actualité cette année. Cela fait trois années de suite que nous sommes dans l'obligation de fermer une classe. L'année prochaine, 42 élèves rejoindront le second degré. En termes de comparaison nous avons 28 élèves en septembre en CP. Nous sommes donc loin des 42 élèves synonymes de « non fermeture » et de « non classe double niveau ». Une fermeture lors de la prochaine rentrée semble donc inévitable. Par ailleurs, les classes en cours double sont également inévitables au vu des effectifs prévus dans les classes élémentaires.
Une commission de travail sur la stratégie à mettre en œuvre sera créée. Les deux APE seront invitées à y participer. Les pistes déjà connues à travailler sont : Les Droits de Première Inscription en maternelle, ouvrir aux TPS, augmenter le temps d'enseignement de l'anglais et l'arabe en maternelle, la restauration scolaire, l'ouverture sur la ville, le plurilinguisme, l'inclusion scolaire, le marketing, le temps de garderie, des conventions avec d'autres écoles, des crèches, organisation de journées portes ouvertes...
- Evaluations CP/CE1/CM1.
L'ensemble des classes de l'école élémentaire réalisent des évaluations diagnostiques en début d'année scolaire. Cette année, en plus des CP et CE1, les CM1 ont également passées des évaluations nationales. Ce sont des évaluations institutionnelles réalisées dans les mêmes conditions que l'ensemble des écoles françaises. Les épreuves prennent du temps car certaines compétences doivent être évaluées en individuel. A l'issue de ces évaluations, les résultats ont été communiqués aux familles et les enseignants ont rencontrés certaines familles en cas de nécessité.
D'une façon globale, les résultats sont très bons.
En CP, deux compétences ont des résultats un peu en-deçà des autres compétences. Cela peut s'expliquer par le type d'exercice peu clairs pour les élèves.
En CE1, la lecture fluence peut paraître échouée mais ce n'est pas le cas. Les élèves lisent très bien mais un peu lentement. Le fait d'être chronométré peut également expliquer le résultat.
En CM1, quelques fragilités sont notées pour les compétences « mémoriser des faits numériques » et « mémoriser des procédures ».
- Accompagnement des élèves en difficulté.
Madame GUIGA VAGOST rappelle les dispositifs existants dans le cadre du suivi des élèves et notamment les dispositifs institutionnels.
 - Une différenciation au sein de la classe.
 - Un dispositif de soutien dans la classe avec les enseignants d'une autre classe sur 1h libre de leur emploi du temps par semaine (APC).
 - Le Projet Personnalisé de Réussite Educative (PPRE).
 - Le Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP).
 - Le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS).
 - Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI).



Myriam BADI est EREI pour les cycles 1 et 2 et Elise GUIGA VAGOST pour le cycle 3 (6^e incluse). Leur mission est de suivre les élèves bénéficiant d'un PPS et d'aider les enseignants à la mise en place et suivi des PAP. Ce sont les deux personnes ressources en termes d'élèves à besoins éducatifs particuliers.

La mise en place et suivi des PAI est réalisé par l'infirmier nouvellement arrivé, Hassan OUMOUAD.

Un comité EBEP a vu le jour et se réunit régulièrement pour évoquer certaines situations qui posent question et les diverses procédures.

Les EREI formeront les huit AESH qui travaillent actuellement auprès d'élèves de l'établissement. Cette formation débute vendredi 17 novembre. Le CDP de l'OSUI propose également une formation à distance.

Dans un second temps, une formation à destination des enseignants pour l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers et comment travailler avec un AESH dans sa classe sera mise en place à l'interne.

Cette année, Lina KHARAT psychologue clinicienne intervient à l'école les mardis et jeudis matins. Elle peut recevoir les élèves, les parents, réaliser des observations en classe, échanger avec l'équipe. Elle est rémunérée par l'école.

Nour EL HOUDA YAZIDI, neuropsychologue et ergothérapeute est présente à l'école les jeudis pour le suivi d'élèves. Sa présence permet aux familles de ne pas avoir à se déplacer à Casablanca mais ses interventions sont à la charge des parents.

Question des parents d'élèves : qui détecte les troubles chez un enfant ?

Les enseignants observent les élèves et parfois un élève peut « poser question » dans son comportement, ses compétences. A ce moment-là, s'engage un dialogue avec les parents afin d'avoir toutes les pistes pour accompagner au mieux l'enfant en classe, à l'école. Les enseignantes de maternelle sont souvent les premières à alerter les parents et l'équipe car ce sont les premiers moments de vie en collectivité pour l'enfant. Cependant, les enseignants ne sont pas des thérapeutes. Ils n'ont pas vocation à poser un diagnostic mais leur rôle est de pouvoir alerter la famille.

5. Projets du trimestre

- Madame GUIGA VAGOST présente le document listant les projets du 1^{er} trimestre.
- Les enseignants présentent les différents projets.
- Un focus est réalisé sur les deux actions d'école de décembre : la journée de la langue arabe (mardi 19 décembre) et la fête de Noël (vendredi 22 décembre).
- Un conseil des écoliers va voir le jour à l'instar des grands frères Conseil de la Vie Collégienne (CVC) et Lycéenne (CVL) où participeront l'ensemble des délégués de classes de CM1 et CM2.
- Une évocation rapide des « gros » projets des prochains trimestres est réalisée
 - possible classe découverte sur la terre d'Amanar (pour les classes de CM2) – en attente de dates qui conviennent
 - suite du tennis (pour les classes de PS/MS ; CE1A/CE2A, CE1B et CE2B)

- suite de la grande lessive (pour toutes les classes)
- golf et natation (pour les classes de CM2)
- sortie ferme (pour les classes de PS/MS et GS)
- projet COP 24 (pour la classe de CM2A et les éco-délégués)
- les nuits de la lecture en janvier (projet porté par le 2nd degré commun pour le 1^{er} et 2nd degré).

6. Activités périscolaires 2023/2024

- Madame GUIGA VAGOST remercie les deux associations pour l'organisation bénévole et la richesse des activités proposées et présente l'ensemble des activités péri-éducatives.
- Deux nouvelles activités sont mises en place cette année (« basket » et « éveil musical » en partenariat avec le conservatoire de musique d'El Jadida).
- Les activités « jeux mathématiques » et « robotique » n'ont pas pu être organisées faute d'inscrits.
- A ce jour, 13 activités pour les élèves et 1 pour les adultes sont proposées par les deux APE.
- Le nombre d'élèves inscrits est de 140 élèves (15 de maternelle et 125 d'élémentaire), en hausse par rapport à l'année dernière (122 élèves inscrits).
- Adil HATIMI coordonne les activités pour l'établissement et fait le lien avec les APE.
- Par ailleurs, en plus de l'association sportive, 5 activités sont également proposées par le lycée sur la pause méridienne pour les élèves du secondaire.

7. Questions diverses

L'équipe de direction a reçu les deux APE vendredi 10 novembre pour préparer le conseil d'école et recueillir les questions diverses.

a) Où en est le projet de construction d'une cantine ?

Le projet est toujours d'actualité. Il n'a pas pu être accepté cette année à cause des travaux urgents et coûteux de réfection du toit du bâtiment principal et de mise en sécurité électrique ont dû être réalisés durant l'été 2023.

La demande de construction sera donc relancée pour 2024/2025.

Un temps d'accueil durant la pause méridienne est proposé aux familles des élèves de maternelle, de CP et de leur fratrie. Ce service accueille actuellement 15 élèves.

Monsieur Valety fera remonter deux demandes de travaux pour la rentrée scolaire prochaine, à savoir, la construction d'une cantine et la sécurisation de l'entrée principale avec a minima un SAS à construire.

Il propose aux deux APE de réaliser un courrier commun pour la MLF concernant la construction de la cantine.

b) Est-ce qu'il serait possible d'organiser une garde après 16h et de l'aide aux devoirs ?

Actuellement, les parents peuvent inscrire leurs enfants aux activités péri-éducatives qui ont lieu les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h à 18h.

Concernant une mise en place d'aide aux devoirs et d'une garderie, monsieur Valety demande des précisions aux APE pour savoir quels seraient les besoins des familles.

c) Est-ce qu'il y aura des sorties pédagogiques et des classes transplantées organisées cette année ?

Ce point a été évoqué lors de la présentation des différents projets.

d) Les élèves ont des lacunes au niveau de l'expression écrite et ils n'écrivent pas assez (beaucoup de photocopies). Que faire pour y remédier ?

Les résultats aux évaluations sont dans la moyenne supérieure à la moyenne des lycées français au Maroc. Les programmations des enseignants montrent une grande exigence concernant l'expression

écrite. Des actions seront réalisées durant l'année. Ce point sera évoqué avec l'ensemble de l'équipe lors du prochain conseil des maîtres et suite aux préconisations de la visite d'homologation.

e) Est-ce qu'il serait possible de réaliser un suivi pédagogique des prêts de livre à la BCD ?

Les actions intéressantes proposées par les parents d'élèves comme la réalisation d'exposés, défis lecture sont des actions déjà mises en place dans les classes. Cependant, il ne semble pas opportun de les réaliser avec les livres empruntés. Les enfants sont trop souvent dans l'optique « quand je lis, c'est pour travailler ». La lecture des livres empruntés à la BCD doit rester un plaisir pour l'élève et un temps d'échange en famille. Le temps de « lecture offerte » de l'adulte vers l'enfant reste important même pour des élèves en classe élémentaire.

f) Est-ce qu'il est possible que les élèves aient plus de devoirs à la maison ? Et que l'ensemble des enseignants notent bien les devoirs sur Pronote ?

Une circulaire du 29 décembre 1956, précise qu'« aucun devoir écrit, soit obligatoire, soit facultatif, ne sera demandé aux élèves hors de la classe » dans le primaire. La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République de juillet 2013 note « l'interdiction formelle des devoirs écrits à la maison pour les élèves du premier degré ». Les neurosciences ont prouvé que de faire travailler les enfants après une journée de classe est contreproductif. Les devoirs à la maison doivent donc être uniquement de la lecture, des révisions de leçons.

L'équipe de direction se renseigne pour proposer une conférence sur les rythmes physiologiques de l'enfant à destination des parents.

Un point concernant la mise en ligne des devoirs sur Pronote sera vu pour l'ensemble des enseignants.

g) Qu'en est-il des bagarres durant les récréations ?

Il y a beaucoup moins d'incidents cette année lors des récréations. L'ensemble des élèves de l'élémentaire est en récréation sur le terrain en contrebas et cela se passe bien. Les petits incidents sont gérés par les enseignants de surveillance. Un tableau de surveillance est mis en place et respecté par l'ensemble des enseignants.

h) Est-ce qu'il y a du soutien scolaire organisé pour les élèves en difficulté ?

Des heures supplémentaires après les heures de classe communes seraient contre-productive pour les élèves en difficulté. Une journée de travail scolaire est déjà bien lourde.

Les Activités Pédagogiques Complémentaires évoquées au point 4. sont une réponse donnée aux élèves en difficulté. Par ailleurs, un accompagnement spécifique et une différenciation pédagogique en classe sont réalisés par chacun des enseignants.

L'ordre du jour étant épuisé, madame GUIGA VAGOST lève la séance à 20h30 en remerciant l'ensemble des membres présents pour leur participation active lors de ce premier conseil d'école de l'année scolaire.

Présidente de séance
Elise GUIGA VAGOST

Secrétaire de séance
Majdouline BENITO